

-  
-

## **Procès verbal**

Le vendredi 05 juin 2026 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Pierre GAUTHIER.

Secrétaire de la séance : Fernand ANDRADE

**Présents** : Pierre GAUTHIER, Fernand ANDRADE, Chantal HUGAND, Franc SECULA, Valérie DURAND, Damien LYS, Laëtitia MARTAL, Dominique MONLOYS, Edith MORVAN, Alain REBILLOUT, Mathieu SOUVERAIN

### **Ordre du jour :**

Délibérations :

- Elections sénatoriales
- Achat parcelles pour bâche à incendie
- Soirée 13 juillet (tarifs)

Informations

- PLUi-h

Question diverses

### **Délibérations du conseil :**

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.) (N° DE\_2026\_17)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 17 heures 30

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

#### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM./Mmes HUGAND Chantal et REBILLOUT Alain, MARTAL Laëtitia et

LYS Damien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection du délégué*

Les candidatures enregistrées :

GAUTHIER Pierre

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue :6

Ont obtenu :

- M. GAUTHIER Pierre : 11 voix

M. GAUTHIER Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

*c) Élection du suppléant :*

Les candidatures enregistrées :

DURAND Valérie

SECULA Franc

MONLOYS Dominique

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue :6

Ont obtenu :

- Mme DURAND Valérie : 11 voix

- SECULA Franc :11 voix

- MONLOYS Dominique : 11 vox

Mme DURAND Valérie, SECULA Franc et MONLOYS Dominique ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

#### RODP Fibre 2026 (N° DE\_2026\_21)

L'occupation du domaine public routier par des opérations de fibre donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous :

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et télécommunications et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public

Vu la proposition de Gironde très haut débit,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- En application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance Fibre au titre de **l'année 2026 de : 88.40 €**
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré à SAINT VINCENT DE PERTIGNAS, les jour, mois et an que dessus

Délibération : adoptée

#### Informations diverses :

- Achat parcelles station d'épuration : Proposition du propriétaire à 10 000€/hectare, les élus refusent la proposition.

- Achat parcelles bâche incendie à Donnezac : La mairie a répondu à l'appel à la candidature de la

SAFER.

- Soirée du 13 Juillet : L'Épicurial est validé, les tarifs restent identiques.
- Commissions communautaires :
- Commission archives : JEP en cours de préparation, une lettre va être envoyée aux habitants.
- Voirie : La réfection de la route aux abords de l'église et du lavoir devraient être réalisés en Juin, pour un montant de 58 554.05€ TTC.
- PLUI-H : Le maire et le premier adjoint ont rencontré le commissaire enquêteur, l'accessibilité à la zone économique de Bellefourche sera complexe.
- Terre de Vignerons : Des administrés nous informent que des spots restent allumés la nuit.
- SMER - Zones humides : la lecture des documents envoyés par le SMER-E2M permettait de voir que les cultures en cours dans ce qui serait finalement défini comme zone humide ne seraient pas remises en cause et pourraient continuer. Les bâtiments installés n'étant pas non plus impactés.
- Classe ulis : Un enfant de la commune bénéficie de ce service.

La séance est levée à 19h.

Pierre GAUTHIER  
Président de séance

Fernand ANDRADE  
Secrétaire de séance